

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 6 juin 2023 à 19h30, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères : Mélanie Simard  
Myriam La Frenière  
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard  
Frédéric Lussier  
Rosaire Phaneuf  
Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 119-06-23**

Il est proposé par Rosaire Phaneuf

Appuyé par Mélanie Simard

Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point Divers ouvert

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023
4. Acceptation des comptes
5. Période de questions
6. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
7. Loisirs – Information des représentants du CCL
8. Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2022
9. Affectation de surplus accumulé non affecté vers le surplus accumulé affecté pour l'année 2022
10. Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants
11. Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 316 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023
12. Règlements d'emprunt numéros 10-133, 11-151 et 10-131 – Approbation du financement suite à l'appel d'offres
13. Construction du garage municipal – Paiement suite au décompte #8
14. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Paiement suite au décompte #1 et approbation des directives de changement
15. Travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson – Mandat à Tania Slobodian, Designer de jardin pour la conception de plan pour l'aménagement des espaces vert
16. Avis de motion – Projet de règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
17. Présentation du projet de règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis
18. MRC des Maskoutains – Fonds Région et Ruralité, Volet 4 – Demande d'aide financière – Étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur le territoire

19. Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui
20. Contrat de déneigement des routes – Adjudication du contrat suite à l'ouverture des soumissions
21. Contrat de déneigement et de déglacage rang des Grands-Étangs – Ministère des Transports et de la Mobilité durable
22. Modification de la résolution numéro 110-05-23 – Changement de trois bornes-fontaines
23. Mise à jour du plan de gestion de débordement – Mandat à la firme d'ingénierie Lasalle, NHC
24. Proposition de services professionnels pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées et pour l'échantillonnage de l'eau potable et usée – Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
25. Installation d'une vanne contre-pression aux étangs aérés – Mandat à Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.
26. Vérification du système de mesure de débit d'eaux usées – Mandat à la compagnie Simo management inc.
27. Avis de motion – Règlement numéro 298-23 modifiant le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
28. Présentation d'un projet de Règlement numéro 298-23 modifiant le règlement numéro 261-20 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité
29. Groupe de géomatique Azimut inc. – Soutien technique pour la mise à jour de notre logiciel Goinfra – Mandat
30. Demande de modification au règlement d'urbanisme – Projet domiciliaire de 41 logements dans la zone CH-201, rue Audette
31. Demande de permis de construction dans la zone H-127 régie par un PIIA – Lot 6 087 711 – Décision suite aux recommandations du CCU
32. Construction de deux terrains de tennis – Contrôle qualitatif des matériaux – Mandat à Laboratoire de la Montérégie
33. Vérification des antécédents judiciaires pour le personnel du camp de jour – Autorisation
34. Terrain de baseball – Modification de la boîte de frappeur
35. Divers
36. Dépôt de la correspondance
37. Levée de l'assemblée

### **3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 120-06-23**

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2023, tel que rédigé.

### **4- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 121-06-23**

#### **PAIEMENTS ANTICIPÉS**

C2300133	D	Fonds d'information sur le territoire	Mutation avril	5,00 \$
C2300134	D	Rona Inc.	Rép. bancs estrades et filets	171,21 \$
C2300135	D	Petite Caisse	Remb. petite caisse réception	309,65 \$
C2300136	R	Lussier Aurèle	Balayage trottoirs, pistes cycl.	500,00 \$
C2300137	D	Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.	Prélèvement eau potable avril	432,94 \$
C2300137	D	Aquatech Société de gestion de l'eau Inc.	Traitement eaux usées avril	1 617,55 \$
C2300138	D	Clairon Régionale Saint-Hyacinthe	Appel d'off. déneigement routes	509,11 \$
C2300139	I	Groupe Maskatel	Internet Pavillon 2-05/01-06	63,18 \$
C2300140	R	SPA Drummond	Contrôle animalier vers 1/2	4 803,60 \$
C2300141	D	Gélinas Carole	Volume prêts à rester seul	18,00 \$

C2300142	D	Constructo - SE@O	Appel d'offres terrains tennis	17,11	\$
C2300143	R	NMP Golf Construction Inc.	Nettoyage fossés Salvail Sud	2 503,10	\$
C2300144	I	Réseau internet Maskoutains	Téléphone IP mai	254,09	\$
C2300145	R	Consumaj Inc.	Cont. qualitatif & surv. Gagnon/Giasson	6 996,23	\$
C2300146	D	Thomson Reuters Canada	MAJ 54 Aménagement urbanisme	177,45	\$
C2300147	D	9296-2133 Québec Inc. (Affiliated Sports)	Vêtements de soccer	1 333,98	\$
C2300148	D	Ministre des Finances	Permis alimentaires St-Jean-Baptiste	37,00	\$
C2300149	D	Leblanc Lison	Cours Yoga printemps vers. 1/2	2 344,00	\$
L2300044	I	Cogéco connexion Inc.	Internet garage du 15-04/15-05	86,18	\$
L2300045	I	Télébec	Télécopieur 10-04/9-05	98,86	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Piste cycl. Érables 17-02/19-04	9,07	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-03/21-04	2 263,24	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Dek Hockey 15-02/17-04	192,95	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Pavillon loisirs 15-02/17-04	1 157,00	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Terrain loisirs 15-02/17-04	304,29	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Rue Lépine 15-02/17-04	29,81	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Halte-vélo 16-02/18-04	59,80	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Terrain tennis 16-02/18-04	93,83	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Piste cycl. CAG 16-02/18-04	83,59	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Éclairage public avril	1 183,04	\$
L2300046	I	Hydro-Québec	Terrain soccer 23-03/24-04	16,97	\$
L2300047	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS Provincial avril	16 011,70	\$
L2300048	I	Agence des Douanes et Revenu	DAS Fédéral avril	5 881,29	\$
L2300049	D	CNESST	Intérêts frais gestion 2023	7,01	\$
L2300050	I	Retraite Québec	Régime de retraite élus avril	1 146,33	\$
L2300051	I	Desjardins Sécurité Financière	REER Employés avril	2 401,20	\$
L2300052	I	Banque Royale du Canada	Remb. Cap. & int. F-150 mai	882,11	\$
L2300053	D	Services de carte Desjardins	Remboursement visa avril	1 381,61	\$
L2300054	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie mai	108,00	\$
P2300135	D	M.R.C. des Maskoutains	Carte territoire modif zonage	158,67	\$
P2300136	D	Eurofins Environex	Analyses eaux usées avril	308,71	\$
P2300136	D	Eurofins Environex	Analyses eau potable avril	315,61	\$
P2300137	D	Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régional 01-01/31-03	272,95	\$
P2300138	D	Accès Info Enr.	Ouverture de ports / garage	52,89	\$
P2300139	R	LeProhon	Ent. & clim. Synagri vers. 1/2	751,94	\$
P2300140	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes vers. 6/6	44 092,91	\$
P2300141	D	Therrien Couture Joli-Cœur SENCRL	Hon. prof. dossier général	2 299,50	\$
P2300142	D	Groupe Maska Inc.	Équipement / garage	505,49	\$
P2300143	R	Santinel Inc.	Formation secourisme CDJ	62,67	\$
P2300144	R	JY Tremblay Arpenteur géomètre	Cert de piquetage Gagnon/Giasson	1 049,78	\$
P2300145	I	Desjardins Sécurité Financière	Assurance collective avril	3 170,27	\$
P2300146	D	Solutions Tootelo Inc.	Syst, alerte 01-05-23/30-04-24	2 701,91	\$
P2300147	D	9018-9135 Québec Inc. (Ninja Factory)	Sortie camp de jour vers. 2/2	524,57	\$
				<b>111 758,95</b>	<b>\$</b>

Salaires versés pour le mois de mai 2023 : **69 066,34\$**

I : Incompressible

D : Délégation

R : Résolution

## COMPTES À PAYER

Rona Inc.	Réparation porte Centre Synagri	109,52 \$
Rona Inc.	Ruban à mesurer / loisirs	43,68 \$
Rona Inc.	Réparation réservoir jeux d'eau	32,76 \$
Rona Inc.	Gants / voirie	9,14 \$
Linde Canada Inc.	Oxygène location bouteille / garage	44,52 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec vers. 1/2	219 726,00 \$
Groupe Sports-Inter Plus	But de baseball double	304,63 \$
Municipalité de Saint-Jude	Abrasif & déneig Gr-Ligne 2021-2022	7 140,25 \$
JLD-Laguë	Lame/ tracteur à gazon	415,16 \$
Bardier Mario	Capture 6 castors & inspection	2 490,00 \$
Entreprises SRM Leblanc Inc.	Engrais à gazon baseball & soccer	551,88 \$
NMP Golf Construction Inc.	Nettoyage des fossés Salvail Sud	6 889,76 \$
BB Moteur	Fil / taille-haies	57,43 \$
Paquin Richard	Signaleur nettoyage des fossés Salvail S.	275,00 \$
Charron Lyette	Subvention baril de pluie	50,00 \$
Municipalité de Saint-Simon	Hébergement RDV loisirs rural	175,06 \$
9078-3184 Québec Inc. (It Cloud)	Augmenter licences sécurité	108,72 \$
Banque Royale du Canada	Remb. Cap. & int. F-150 juin	882,11 \$
Kemira Water Solutions Canada Inc.	Sulfate d'aluminium	6 798,22 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Q.P. Vers. 2/3	78 128,00 \$
M.R.C. Des Maskoutains	Hon. ingénieur travaux Grand Rang	362,25 \$
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	2 013,78 \$
Régie de L'A.I.B.R.	Eau consommée 31-03 au 26-04	18 739,76 \$
Ass. des directeurs municipaux du Québec	Webinaire acquérir immeubles DG	143,72 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	Pierres Nettoyage fossés Salvail Sud	13 960,13 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	Pierres cabane baseball	173,93 \$
Carrières de St-Dominique Ltée	Pierres stationnement Centre Synagri	426,59 \$
Ressorts Maska Inc.	Inspection 6 roues & vignette	214,08 \$
Ville de Saint-Hyacinthe	Poussière de marbre	743,70 \$
Accès Info Enr.	Configu ordinateur adj & tablette garage	211,56 \$
Accès Info Enr.	Batterie onduleur & moniteur	490,84 \$
Buropro Citation	Sous-chaises / bureaux administratifs	334,83 \$
Buropro Citation	Fournitures de bureau	151,92 \$
Buropro Citation	Copies du 25-04/25-05	193,44 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Bacs bruns (20) bacs verts (10)	3 594,20 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières organiques mai	7 768,72 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables mai	7 130,89 \$
Régie Int. D'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques mai	10 266,17 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	Veste sécurité responsable voirie	80,70 \$
Antonio Moreau (1984) Ltée	Vestes sécurité signaleur	189,62 \$
Excavation Luc Beauregard Inc.	Transport de pierre stat. Centre Synagri	223,79 \$
Kréatif	Renouvel. domaine 01-06-2/31-05-24	341,46 \$
Impression KLM	Journaux municipaux mai	1 370,50 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Paillis aire de jeux & terre	1 747,62 \$
Patrick Archambault Transport Inc.	Terre pour réparation ponceau Salvail S.	206,96 \$
9005-0196 Québec Inc. (S.G. Design)	Autocollants numéros civiques	338,03 \$
Lavage des vitres Hydroxique	Lavage des vitres bureau municipal	132,22 \$
Atelier Tanguay	Entretien débroussailleuse	135,65 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Gants & sacs à déchets / garage	175,90 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Savon & distributeur à main / halte-vélo	156,03 \$
Distribution Michel Théorêt Inc.	Distributeur à main / pavillon	49,72 \$

Distribution Michel Théorêt Inc.	Brosse et support /cabinet Loisirs	7,60 \$
		396 308,15 \$

### **MONTANTS ENCAISSÉS EN MAI 2023**

Taxes et droits de mutations	165 538,99 \$
Permis émis	1 520,00 \$
Inscriptions camp de jour	7 313,00 \$
Inscriptions Loisirs et culture	1 860,00 \$
Location Pavillon & terrain	450,00 \$
Location locaux GCC - activités Diverses	595,00 \$
Dek Hockey – Électricité du 15-12-2021 au 15-12-2022	3 499,94 \$
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	363,85 \$
Paiement comptant règlement d'emprunt	5 169,37 \$
Loyer bureau poste mai & juin 2023	750,00 \$
Dek Hockey – Réparation gazon – Ensemencement et engrais	150,00 \$
Vente épinglette	6,06 \$
Revenus divers évènements – Fête nationale du Québec	456,00 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS</b>	<b>187 672,21 \$</b>

### **Dépôts Directs**

Intérêts compte chèques et compte avantage mai 2023	5 043,03 \$
Ristourne	1 152,03 \$
Ministère des Transports – Subvention Déneigement tranche 3 et 4	8 052,82 \$
Ministère de l'Agriculture (MAPAQ) remboursement Taxation annuelle 2023	1 215 193,26 \$
Ministère des Affaires municipales – TVQ	40 594,00 \$
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains – Remboursement TPS-TVQ février	1 707,21 \$
<b>TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b>1 271 742,35 \$</b>

### **GRAND TOTAL**

<b>1 459 414,56 \$</b>
------------------------

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en mai 2023 pour un montant total de 111 758,98\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en mai 2023 au montant total de 69 066,34\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juin 2023, au montant total de 396 308,15 \$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de mai 2023, au montant de 1 459 414,56 \$.

### **5- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

## 6- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame la mairesse Louise Arpin, déléguée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, n'était pas présente lors de la séance du mois de mai 2023.

- Discussions à propos de divers dossiers.

## 7- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Prochaine fête : Saint-Jean-Baptiste. Nous vous attendons en grand nombre au terrain des loisirs.

## 8- DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2022

Conformément à l'avis public du 29 mai 2023 concernant le dépôt du rapport du vérificateur et du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022, conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal*;

Monsieur Jean-Yves Trottier, CPA, M.SC. de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, fait la présentation et les commentaires relatifs aux données du rapport financier;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport financier déposé pour l'année terminée le 31 décembre 2022, tel que présenté, indiquant des revenus de 4 890 035 \$, des dépenses au montant de 4 621 334 \$, des affectations et conciliations fiscales au montant de 379 192 \$, laissant un surplus des revenus sur les dépenses de 501 830 \$, portant ainsi les surplus accumulés affectés et non affectés à 1 981 877 \$, totalisant une répartition des fonds comme suit :

Surplus accumulé non affecté :	1 034 451 \$
Surplus affecté à la vidange des boues :	47 984 \$
Surplus affecté aux allocations de départ :	8 435 \$
Surplus affecté au centre Synagri :	129 842 \$
Surplus pour l'aménag. de 2 terrains de tennis	286 250 \$
Budget an prochain (2023) :	474 915 \$

**TOTAL DES SURPLUS AU 31/12/2022 : 1 981 877 \$**

D'autoriser la transmission dudit rapport financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

## 9- AFFECTATION DE SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ POUR L'ANNÉE 2022 RÉSOLUTION NUMÉRO 122-06-23

Considérant le surplus au 31 décembre 2022 suite au dépôt du dossier de vérification;

Considérant que les revenus et les dépenses relatifs à l'assainissement des eaux usées doivent être comptabilisés séparément et assignés aux propriétaires desservis par le réseau d'égout sanitaire;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le rapport pour l'ajustement de la réserve pour la vidange des étangs aérés pour l'année 2022, présentant un surplus d'opération au montant de 15 634\$ et autoriser l'affectation de la somme de 15 634 \$ au surplus accumulé, portant ainsi le solde de la réserve pour la vidange des étangs aérés à 47 984,17\$ \$ pour l'année 2022.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 1 230\$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'allocation de départ des élus à 8 435\$ pour l'année 2022.

Que le conseil approuve le transfert d'une somme de 25 586\$ au surplus accumulé et ainsi porté le solde de la réserve pour l'entretien du Centre Synagri à 129 842\$ pour l'année 2022.

#### 10- DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS

Afin de me conformer aux exigences de l'article 176.2.2 du Code municipal, à titre de mairesse de la Municipalité de la Présentation, je viens présenter à l'ensemble des contribuables un rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2022. Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du journal municipal.

#### 11- RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 316 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 JUIN 2023 RÉSOLUTION NUMÉRO 123-06-23

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de La Présentation souhaite emprunter par billets pour un montant total de 316 700 \$ qui sera réalisé le 13 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
06-84	90 400 \$
10-133	84 530 \$
11-151	141 770 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 10-133 et 11-151, la Municipalité de La Présentation souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de La Présentation avait le 12 juin 2023, un emprunt au montant de 386 500 \$, sur un emprunt original de 978 600 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151;

Attendu que, en date du 12 juin 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 13 juin 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à l'unanimité

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse Louise Arpin ou en son absence le maire suppléant Georges-Étienne Bernard et la directrice générale et greffière-trésorière Josiane Marchand ou en son absence Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	34 500 \$	
2025.	36 200 \$	
2026.	37 800 \$	
2027.	39 800 \$	
2028.	41 800 \$	(à payer en 2028)
2028.	126 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 10-133 et 11-151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 13 juin 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 13 juin 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151, soit prolongé de 1 jour.

**12- RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 10-133, 11-151 ET 10-131 – APPROBATION DU FINANCEMENT SUITE À L'APPEL D'OFFRES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 124-06-23**

Attendu que la Municipalité de La Présentation a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 juin 2023, au montant de 316 700 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

34 500 \$	5,25000 %	2024
36 200 \$	5,00000 %	2025
37 800 \$	4,70000 %	2026
39 800 \$	4,70000 %	2027
168 400 \$	4,70000 %	2028

Prix : 98,59300

Coût réel : 5,14781 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

34 500 \$	5,16000 %	2024
36 200 \$	5,16000 %	2025
37 800 \$	5,16000 %	2026
39 800 \$	5,16000 %	2027
168 400 \$	5,16000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,16000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

34 500 \$	5,21000 %	2024
36 200 \$	5,21000 %	2025
37 800 \$	5,21000 %	2026
39 800 \$	5,21000 %	2027
168 400 \$	5,21000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,21000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;



Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de La Présentation accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 13 juin 2023 au montant de 316 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 06-84, 10-133 et 11-151. Ces billets sont émis au prix de 98,59300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

### **13- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #8 RÉSOLUTION NUMÉRO 125-06-23**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 270-21 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 10 septembre 2021;

Considérant le décompte progressif numéro 8 présenté par Construction Sorel Ltée et la recommandation de Boulianne Charpentier Architectes relativement au paiement de ce décompte (Construction du garage municipal);

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 8 et le paiement à Construction Sorel Ltée d'une somme de 40 543,74 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre du projet de construction du garage municipal. Le paiement du décompte sera fait sur l'obtention des quittances.

### **14- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOÜTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – PAIEMENT SUITE AU DÉCOMPTE #1 ET APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT RÉSOLUTION NUMÉRO 126-06-23**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant le décompte progressif numéro 1 présenté par Bertrand Mathieu Ltée et la recommandation de la firme d'ingénierie Consumaj relativement au paiement de ce décompte;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le décompte numéro 1 et le paiement à Bertrand Mathieu d'une somme de 659 986,19 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés dans le cadre des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon (en partie) et Giasson.

### **15- TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET LA SÉPARATION DES ÉGOÜTS SUR LES RUES GAGNON (EN PARTIE) ET GIASSON – MANDAT À TANIA SLOBODIAN, DESIGNER DE JARDIN POUR LA CONCEPTION DE PLAN POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERT RÉSOLUTION NUMÉRO 127-06-23**

Considérant l'adoption par le Conseil du règlement d'emprunt numéro 293-22 et son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2023;

Considérant que la Municipalité souhaite implanter quelques arbres et arbustes dans l'emprise de la rue à certains endroits;

Considérant l'offre de service proposer par Tania Slobodian, en date du 1<sup>er</sup> juin 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat à Tania Slobodian pour la conception de plan d'aménagement dans le cadre du projet de remplacement de la conduite d'eau potable et la séparation des égouts sur les rues Gagnon et Giasson, selon les taux horaires actuels soit :

- 70 \$/heure pour la technique;
- 85 \$/heure pour la conception.

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**16- AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS**

Avis de motion est donné par le conseiller Georges-Étienne Bernard, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis.

L'objet de ce règlement permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 297-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**17- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 297-23 DÉTERMINANT LE TERRITOIRE ASSUJETTI AU DROIT DE PRÉEMPTION AINSI QUE LES FINS MUNICIPALES POUR LESQUELLES LES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE ACQUIS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 128-06-23**

ATTENDU la sanction de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* en date du 10 juin 2022;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement en matière d'habitation* vise à octroyer de nouveaux pouvoirs aux municipalités du Québec dont celui de se prévaloir d'un droit de préemption sur un immeuble;

ATTENDU QUE les articles 1104.1.1 à 1104.1.7 du *Code municipal du Québec* (RLRQ c. C-27.1) encadrent désormais l'exercice du droit de préemption par une municipalité;

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permettra à la Municipalité d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire, qui ont été préalablement identifiés, à l'exception des immeubles qui sont la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permettra notamment à la Municipalité de La Présentation de réaliser différents projets au bénéfice de la communauté;

ATTENDU QUE chacun des propriétaires des immeubles préalablement identifiés par la Municipalité sera avisé de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption par la notification d'un avis;

ATTENDU QU'un avis de motion du *Règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujetti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis* a été donné le 6 juin 2023 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé le 6 juin 2023 ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le « *Règlement numéro 297-23 déterminant le territoire assujéti au droit de préemption ainsi que les fins municipales pour lesquelles les immeubles peuvent être acquis* ».

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**18- MRC DES MASKOUTAINS – FONDS RÉGION ET RURALITÉ, VOLET 4 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 129-06-23**

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que la Municipalité désire présenter un projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie dans le cadre de l'aide financière;

Il est proposé par Myriam La Frenière  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil de la Municipalité de La Présentation s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie et à assumer une partie des coûts;

Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que le conseil nomme la MRC des Maskoutains organisme responsable du projet.

**19- EMPRISE FERROVIAIRE DU CANADIEN PACIFIQUE ENTRE SAINT-HYACINTHE ET FARNHAM – PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE EN SITE PROPRE – DEMANDE D'APPUI  
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-06-23**

Considérant que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de discuter de la possibilité de réaliser un projet de lien cyclable;

Considérant que le 25 août 2022, la MRC des Maskoutains a reçu l'approbation de principe du financement du projet pour réaliser l'évaluation technique des coûts liés à l'élaboration d'une piste cyclable en site propre entre Saint-Hyacinthe et Farnham de la part d'Infrastructure Canada;

Considérant que le montant alloué dans le cadre du Fonds pour le transport actif est de 50 000 \$ et que la démarche est en cours;

Considérant qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

Considérant que le projet permettrait aux familles d'emprunter un tronçon cyclable local en toute sécurité et d'accéder à un réseau cyclable sécuritaire montérégien et estrien;

Considérant que 96,5 % du territoire de la MRC des Maskoutains est situé en zone agricole et qu'il est très difficile de réaliser un développement cyclable, car les options pour y arriver sont peu nombreuses;

Considérant que le projet offrirait la possibilité de connecter le monde agricole avec les populations urbaines de la région;

Considérant qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une Signature régionale;

Considérant que le projet permettrait de connecter les deux villes de la MRC des Maskoutains, soit Saint-Hyacinthe et Saint-Pie, à la Route des Champs;

Considérant que les utilisateurs auraient ainsi accès à la Montée du chemin Chambly, le lieu historique national du Canal-de-Chambly, l'Axe cyclable Vallée-des-Forts, le sentier Paysan, le parc national des Îles-de-Boucherville, la Ville de Montréal, La Riveraine, l'Estrade et son réseau, la Montérégiade, la Campagnarde, le Circuit des Traditions, La Sauvagine et bien d'autres circuits dans les Cantons de l'Est;

Considérant que ce nouvel accès aurait pour effet immédiat de désenclaver la grande région de Saint-Hyacinthe;

Il est proposé par Frédéric Lussier  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la MRC des Maskoutains dans leur projet de développement d'une piste cyclable en site propre sur l'emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

**20- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES ROUTES – ADJUDICATION DU CONTRAT SUITE À L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS  
RÉSOLUTION NUMÉRO 131-06-23**

Considérant que la résolution numéro 79-04-23, adoptée le 4 avril 2023, approuve les devis et autorise l'appel d'offres public pour les travaux de déneigement des routes;

Considérant que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 30 mai 2023, et que trois soumissionnaires ont déposé une soumission;

Considérant qu'il y avait trois options dans le contrat, soit 1 an, 2 ans ou 3 ans;

Considérant que la soumission retenue est conforme aux exigences de la Municipalité;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat de Déneigement des routes pour les 3 prochaines saisons hivernales 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à Transport Philippe Desgranges Inc., au montant total de 791 998,89 \$, excluant les taxes;

De confirmer que la présente résolution et les documents d'appel d'offres deviennent le contrat liant les parties pour l'exécution des travaux;

**21- CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE RANG DES GRANDS-ÉTANGS –  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 132-06-23**

Considérant que le renouvellement du contrat avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglçage du rang des Grands-Étangs vient à échéance;

Considérant les nouvelles caractéristiques au contrat;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les nouvelles caractéristiques décrites dans la lettre du 28 avril 2023 pour le déneigement et le déglçage du rang des Grands Étangs pour la prochaine saison du 25 octobre 2023 au 10 avril 2024;

D'autoriser Madame Louise Arpin, mairesse ou Monsieur Georges-Étienne Bernard, maire suppléant et Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière ou Madame Guylaine Giguère, greffière-trésorière adjointe a signé les documents relatifs à ce contrat.

**22- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 110-05-23 – CHANGEMENT DE TROIS BORNES-FONTAINES  
RÉSOLUTION NUMÉRO 133-06-23**

Considérant la résolution numéro 110-05-23 adoptée le 2 mai 2023 concernant l'octroi d'un mandat pour la réparation de trois bornes-fontaines ;

Considérant qu'une modification doit être effectuée concernant le nom de l'entrepreneur qui a obtenu le contrat ;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 110-05-23 pour octroyer le contrat à Bertrand Mathieu Ltée, pour la réparation des 3 bornes-fontaines à taux horaire, selon l'équipement utilisé ;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

**23- MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DE DÉBORDEMENT – MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIEURIE LASALLE, NHC  
RÉSOLUTION NUMÉRO 134-06-23**

Considérant la résolution numéro 264-12-19 qui adopte notre plan de gestion de débordement crée par la firme d'ingénierie Lasalle, NHC,

Considérant que nous devons mettre à jour notre plan de gestion de débordement pour nous informer de l'estimation des débits libérés à la suite de la séparation des réseaux unitaires des rues Gagnon et Giasson;

Considérant la proposition budgétaire de la firme Lasalle NHC en date du 5 juin 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la firme d'ingénierie Lasalle NHC, pour la mise à jour de notre plan de gestion de débordements, au coût d'environ 3 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

**24- PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION ET LE SUIVI DE L'USINE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE ET USÉE – AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC.  
RÉSOLUTION NUMÉRO 135-06-23**

Considérant la nouvelle proposition de service professionnel pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées, l'échantillonnage de l'eau potable et usée de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

Considérant que cette entente prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

D'accepter la nouvelle entente, de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc., du 1<sup>er</sup> mars 2023, proposition numéro 20230210, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'exploitation et le suivi de l'usine d'assainissement des eaux usées, l'échantillonnage de l'eau potable et usée, au montant forfaitaire annuel de 27 252 \$, taxes en sus, selon les services inscrits dans l'entente.

D'autoriser le paiement mensuel à compté du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**25- INSTALLATION D'UNE VANNE CONTRE-PRESSION AUX ÉTANGS AÉRÉS – MANDAT À AQUATECH, SOCIÉTÉ DE GESTION DE L'EAU INC. RÉOLUTION NUMÉRO 136-06-23**

Considérant que nous devons faire installer une vanne de contre-pression aux étangs aérés;

Considérant la proposition de service de la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc.;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer le mandat à la compagnie Aquatech Société de gestion de l'eau inc. pour l'installation d'une vanne de contre-pression, aux étangs aérés, pour un montant d'environ 1 900 \$, plus les taxes;

De payer la facture une fois les travaux terminés.

**26- VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE MESURE DE DÉBIT D'EAUX USÉES – MANDAT À LA COMPAGNIE SIMO MANAGEMENT INC. RÉOLUTION NUMÉRO 137-06-23**

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur la vérification de cet instrument de mesure de niveau qui doit être faite annuellement;

Considérant l'offre de service de Simo management Inc. en date du 17 février 2023;

Il est proposé par Jean Provost  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Simo management Inc. pour la vérification de la précision du système de mesure de débit d'eau usée pour un montant forfaitaire de 943 \$, taxes non incluses.

D'autoriser le paiement de la facture, lorsque les travaux de vérification auront été faits.

**27- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 298-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ**

Avis de motion est donné par le conseiller Rosaire Phaneuf, à l'effet qu'il présentera pour adoption, lors d'une prochaine séance ordinaire, le règlement numéro 298-23 modifiant certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la Municipalité de La Présentation.

L'objet de ce règlement a pour effet d'interdire la collecte de tous les produits visés par le règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, au fur et à mesure de leur introduction.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de règlement numéro 298-23 est présenté par Josiane Marchand, directrice générale et greffière trésorière.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

**28- PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 298-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 261-20 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ RÉOLUTION NUMÉRO 138-06-23**

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie créée par décret du gouvernement publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 14 septembre 1991;

ATTENDU les dispositions du projet de loi 204, intitulé "*Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*", sanctionné le 17 juin 1994;

ATTENDU l'entente intermunicipale modifiant l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie, entérinée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 25 juillet 2009, confirmant la poursuite du mandat de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine sous la dénomination sociale de Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU le règlement numéro 135 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestique sur le territoire de la Régie;

ATTENDU QUE l'article 8.1 du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises interdit la récupération et la valorisation de produits visés par le Règlement autrement que par les programmes officiels ;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu pour le conseil municipal de modifier le règlement concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité;

ATTENDU qu' avis de motion du présent règlement a dûment été donné le 6 juin 2023;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Mélanie Simard  
Et résolu à l'unanimité

**1. D'AJOUTER, À L'ARTICLE 2.7 MATIÈRES NON ADMISSIBLES, L'ITEM SUIVANT :**

2.7.12 Tout produit visé par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c.Q-2, r.40.1).

**2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Louise Arpin  
Mairesse

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière

**29- GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. – SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MISE À JOUR DE NOTRE LOGICIEL GOINFRA – MANDAT RÉSOLUTION NUMÉRO 139-06-23**

Considérant que nous devons mettre à jour notre logiciel Goinfra;

Considérant la soumission de Groupe de géomatique Azimut inc.;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Georges-Étienne Bernard  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Groupe de géomatique Azimut inc. à nous accorder une banque d'heures pour le soutien et la production de données dans Goinfra, pour un montant d'environ 3 000 \$, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**30- DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT D'URBANISME – PROJET DOMICILIAIRE DE 41 LOGEMENTS DANS LA ZONE CH-201, RUE AUDETTE RÉSOLUTION NUMÉRO 140-06-23**

Considérant qu'une demande de modification au règlement d'urbanisme a été déposée à la Municipalité en bonne et due forme, le 08 mai 2023 par L'établi – Architecture et Design, mandataire de J.L. Michon Transports inc ;

Considérant que les frais de 750 \$ exigibles pour le dépôt d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme ont été acquittés par le demandeur ;

Considérant que la demande vise la modification du nombre de cases minimales exigées par logement, le taux d'occupation au sol et les usages autorisés dans la zone CH-201 ainsi que la superficie minimale exigée pour un lot desservi ;

Considérant que le nombre minimal de cases de stationnement exigé à l'article 20.9 du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 2 cases par logement alors que le projet propose 1,5 case par logement ;

Considérant que le taux maximal d'occupation au sol prescrit à la grille de spécification de la zone CH-201 constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 30 % alors que le projet propose un taux d'occupation au sol de 36 % ;

Considérant que le nombre de logements maximal prescrit dans la zone CH-201 constituant l'annexe C du règlement d'urbanisme numéro 06-81 est de 3 (trifamiliale) alors que le projet propose un 41 logements ;

Considérant que la superficie minimale exigée pour un lot desservi accueillant un projet résidentiel de plus de 4 logements est de 150m<sup>2</sup> par logement, soit un total de 6150 m<sup>2</sup> pour 41 logements et que le terrain présente une superficie de 5015,20 m<sup>2</sup> ;

Considérant que les Élus considèrent que le projet est beaucoup trop imposant pour son milieu d'insertion;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf  
Appuyé par Jean Provost  
Et résolu à l'unanimité

De ne pas donner suite à la demande de modification au Règlement d'urbanisme numéro 06-81, déposé à la Municipalité par L'établi – Architecture et Design, mandataire de J.L. Michon Transports inc ;

De rembourser un montant de 500 \$ au demandeur, tel qu'il est stipulé à l'article 3 du Règlement numéro 447 portant sur la tarification exigible lors d'une demande de modification au Règlement d'urbanisme.

**31- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA –  
LOT 6 087 711 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU  
RÉSOLUTION NUMÉRO 141-06-23**

*Monsieur Frédéric Lussier mentionne un intérêt dans ce dossier et se retire du vote*

Considérant qu'une demande de permis de construction pour une résidence unifamiliale isolée dans la zone H-127 a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la Présentation par monsieur Frédéric Lussier;

Considérant que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant que le projet est conforme à toutes les normes édictées dans le règlement d'urbanisme;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 29 mai 2023;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Myriam La Frenière  
Et résolu à la majorité

D'approuver les plans numéro 23-131, préparés par L'établi – Architecture et Design en date du 24 mai 2023, déposés au bureau municipal par Madame Hélène Denis, le 24 mai 2023, visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 087 711, situé dans la zone H-127.



**32- CONSTRUCTION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – MANDAT À LABORATOIRE DE LA MONTÉRÉGIE  
RÉSOLUTION NUMÉRO 142-06-23**

Considérant la résolution numéro 88-04-23 adoptée le 4 avril 2023 octroyant le mandat à un entrepreneur pour la construction des terrains de tennis;

Considérant qu'il y a lieu de mandater un laboratoire pour effectuer divers tests (compaction, masse volumétrique, compression, planimétrie, etc.) durant la construction;  
Considérant la proposition de service présenter par le Laboratoire de la Montérégie;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater le Laboratoire de la Montérégie pour effectuer divers tests de sol durant les travaux de construction de deux terrains de tennis, au coût de 6 896,78\$, taxes incluses;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

**33- VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES POUR LE PERSONNEL DU CAMP DE JOUR – AUTORISATION  
RÉSOLUTION NUMÉRO 143-06-23**

Considérant que la Municipalité doit embaucher plusieurs étudiants pour le camp de jour;

Considérant qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de vérifier les antécédents judiciaires des étudiants;

Il est proposé par Mélanie Simard  
Appuyé par Frédéric Lussier  
Et résolu à l'unanimité

De mandater Marie-Soleil Gaudreau, coordonnatrice des loisirs et Josiane Marchand, directrice générale pour les demandes de vérification des antécédents judiciaires.

**34- TERRAIN DE BASEBALL – MODIFICATION DE LA BOÎTE DE FRAPPEUR  
RÉSOLUTION NUMÉRO 144-06-23**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au sol de la boîte de frappeur;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard  
Appuyé par Rosaire Phaneuf  
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de matériel de la compagnie Savaria Matériaux paysagers Ltée, au montant d'environ 1 150\$, plus les taxes et que les travaux soient effectués par nos employés de voirie.

**35- DIVERS**

Aucun point n'a été ajouté.

**36- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

**MRC** – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 10 mai 2023

**MRC** – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 12 avril 2023

**MRC** – Résolution numéro 23-05-128 – Règlement numéro 22-611 – DNM – Adoption par renvoi

**MRC** – Résolution numéro 23-05-148 – Emprise ferroviaire du Canadien Pacifique entre Saint-Hyacinthe et Farnham – Projet de développement d'une piste cyclable en site propre – Demande d'appui

**MRC** – Résolution numéro CA 23-04-33 – Examen de conformité – Règlement numéro 296-23 – La Présentation – Approbation

**MRC** – Règlement d'emprunt numéro 23-630 autorisant une dépense au montant de 6 000 000 \$ pour l'acquisition d'un immeuble et décrétant un emprunt de 6 660 000\$ pour en assumer les coûts

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 avril 2023

**RIAM** – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil administration du 24 mai 2023

**RIAM** - Ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 juin 2023

**RIAM** – Résolution numéro 23-055 – Règlement numéro 51 modifiant le règlement numéro 135 prescrivant aux municipalités membres certaines modalités relatives à l'enlèvement des résidus domestiques sur le territoire de la Régie

**MUNICIPALITÉ DE Montcerf-Lytton** –2023-03-57 – Demande d'appui de la Municipalité de La Présentation – Bâtiments patrimoniaux – ministère de la Culture et des Communications - Assurances – Résolution numéro 10-01-23

**MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN** – R23-04-066 – Demande pour garantir l'assurabilité des immeubles patrimoniaux

**MRC ABITIBI** – AG-074-04-2023 – Municipalité de La Présentation – Demande d'appui – Demande de bonification des programmes gouvernementaux

**MUNICIPALITÉ DE LA REINE** – 23-05-91 – Résolution d'appui bâtiments patrimoniaux / Assurances – ministère de la Culture et des Communications

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD** – Résolution 23-05-88 – Demande au ministère de la Culture et des Communications – Pour garantir l'assurabilité de tous les bâtiments patrimoniaux à coût raisonnable

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES** – 23-05-93 – 8.7 Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE** – Résolution numéro 142-05-2023 – Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impact de la non-signification des constats d'infraction émis pour la Sûreté du Québec – Dénonciation – Appui

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE** – Résolution numéro 147-05-2023 – MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Accord avec l'étude – Approbation

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE** – Résolution 148-05-2023 – Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal – Appui

**VILLE DE SAINT-PIE** – Résolution 32-05-2023 – 12.1.1 Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec – Dénonciation

**MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT** – Résolution numéro 2023-05-45 – ministre de la Culture et des Communications – Demande pour garantir l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux à coût raisonnable

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON** – Résolution numéro 119-05-2023 – Appui d'un collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'action d'intimidation au sein de l'appareil municipal

**MRC DE PIERRE-DE SAUREL** – Résolution numéro 2023-05-154 – Appui demande de bonification des programmes gouvernementaux

### **37- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NUMÉRO 145-06-23**

Il est proposé par Frédéric Lussier

Appuyé par Jean Provost

Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h01.

---

Louise Arpin  
Mairesse

---

Josiane Marchand  
Directrice générale et greffière-trésorière